
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 FEVRIER 2018

A 20 heures

SOMMAIRE

<u>1 – AFFAISSEMENT DE LA ROUTE – VIRAGE DU CIMETIERE.....</u>	<u>1</u>
<u>2 – ADA’P</u>	<u>1</u>
<u>3 – PLU QUEIGE ET PALLUD</u>	<u>1</u>
<u>4 – RAPPORT ANNUEL SOCOTEC ELECTRICITE BATIMENTS</u>	<u>1</u>
<u>5 – AOP BEAUFORT</u>	<u>1</u>
<u>6 – RYTHMES SCOLAIRES</u>	<u>1</u>
<u>7 – AVENANT CONVENTION CCAS.....</u>	<u>1</u>
<u>8 – FONCIER ROUTE COMMUNALE - LE CHENILLON.....</u>	<u>1</u>
<u>9– DIVERS – INFOS.....</u>	<u>1</u>

Présents : les conseillers en exercice

Absent excusé : Mr Sébastien DELACHAUME

Absent ayant donné pouvoir de vote à Mr Franck GRANGE : Mr Michel DUFOUR

Mr Xavier MOLLIEUX a été élu secrétaire.

Lecture et approbation sont faites du compte-rendu de la réunion du 18 janvier 2018

1 – AFFAISSEMENT DE LA ROUTE – VIRAGE DU CIMETIERE

Lecture est faite du devis d'un cabinet d'étude concernant les travaux à réaliser sur la route du virage du cimetière. Ce cabinet après visite sur place, considère que la partie contre le cimetière est stable.

La mission coûterait 1 850€ H.T. et le suivi et contrôle des travaux 1 750€ H.T.

Le conseil municipal décide dans un premier temps de commander la mission consistant à la réalisation de 4 à 6 sondages et l'ébauche des différents types d'ouvrages adaptés au site et estimation du coût de réalisation.

2 – ADA'P (AGENDA D'ACCESIBILITE PROGRAMMEE)

Mr le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral acceptant le projet présenté. Cet arrêté précise que les travaux devront être réalisés en 2018.

3 – PLU QUEIGE ET PALLUD

Le conseil municipal prend connaissance des révisions des PLU des communes de QUEIGE et PALLUD et n'émet pas de remarques particulières à leurs sujets.

4 – RAPPORT ANNUEL SOCOTEC ELECTRICITE BATIMENTS

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel de la société SOCOTEC.

5 – AOP BEAUFORT

Lectures sont faites des réponses écrites de Mme Martine BERTHET, Sénatrice ; Mr Vincent ROLLAND ainsi que du ministère de l'agriculture. Le conseil municipal n'est pas convaincu par les arguments annoncés. Un courrier sera fait en ce sens.

6 – RYTHMES SCOLAIRES

Mme Elisabeth YVOZ donne le compte-rendu des questionnaires adressés aux familles. Il en ressort que la majorité des familles souhaitent le retour de la semaine de 4 jours. 14 enfants pourraient être inscrits à la garderie du mercredi matin si la commune la met en place. Le conseil municipal se positionne pour le passage à la semaine de 4 jours et donc la fin des temps d'Activités Périscolaires. La décision sera entérinée lors du conseil d'école.

7 – AVENANT CONVENTION CCAS

Le CCAS propose un avenant pour l'augmentation de 10cts d'euro, passant le coût de l'heure de 2.70€ à 2,80€. Le conseil municipal accepte cet avenant.

8 – FONCIER ROUTE COMMUNALE - LE CHENILLON

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de Mr et Mme GARDET concernant environ d'une bande de 68 m2 longeant la voie communale devant leur propriété et qui ont toujours été occupés par les propriétaires de la maison sise sur la parcelle n°1849. Une haie délimitait cet espace. Mr et Mme GARDET demandent une régularisation de cette bande de terrain située en bordure de la voie communale n°9 en leur faveur et régleront la totalité des frais de cession.

Après en avoir délibéré, considérant que cet espace a été occupé par les différents propriétaires de la parcelle 1849, le conseil municipal décide à l'unanimité de céder cet emplacement à Mr et Mme GARDET. Ces derniers régleront les frais de cession.

9 – DIVERS – INFOS

- Le conseil municipal n'adhérera pas au CAUE en 2018.
- Une personne s'est proposée pour acheter la voiture C15 au prix de 500€ ; La remorque sera mise en vente au prix de 600€.
- Mr le Maire rappelle qu'il n'y a plus de contrat de maintenance sur l'imprimante achetée en 2006.
- Le Maire de Venthon nous informe de des inscriptions sur sa commune, de deux enfants de 3 ans habitant sur Césarches. Le conseil municipal accepte ces dérogations compte-tenu du fait que les parents ont déposé un permis de construire sur la commune de Venthon et que cette dernière ne demandera pas de financement à Césarches.
- FNGIR, montant pour 2018 5245€.
- Le conseil municipal liste les dépenses d'investissement pour les travaux à réaliser en 2018.

Le prochain conseil aura lieu le mercredi 21 mars 2018 à 20 heures.

Le Maire,
Hervé MURAZ-DULAURIER.

